

Communauté d'Agglomération du Cotentin

Benoît MERLET

Direction Communication

benoit.merlet@lecotentin.fr

02.50.79.16.37 / 06.47.38.88.96

Office de Tourisme du Cotentin

Julien BOUGON

Direction Service Promotion et Commercialisation

cherbourgcroise@ot-cotentin.fr

02.33.78.19.27

Communiqué de PRESSE

Service navette Croisière



Faire du Cotentin une destination touristique européenne majeure est l'ambition de l'Agglomération du Cotentin depuis sa création en janvier 2017.

Pour développer sa stratégie touristique, l'Agglomération du Cotentin s'appuie sur l'Office de Tourisme du Cotentin pour promouvoir le territoire et sa notoriété. Un des axes majeurs d'action de l'Office de Tourisme repose sur le développement raisonné de la croisière afin de révéler le Cotentin en tant que destination majeure de la façade Atlantique dans un milieu très concurrentiel tout en répondant aux attentes des compagnies et des voyageurs.

Cherbourg, un port au cœur de la ville !

Outre les infrastructures portuaires et l'arrivée dans une magnifique gare maritime transatlantique Art Déco, le principal atout pour les croisiéristes débarquant dans le Cotentin reste la proximité du centre-ville. Afin de fidéliser les compagnies de croisière, l'Office de Tourisme s'appuie sur l'expérience passager et la qualité d'accueil. Ainsi, afin de répondre au mieux aux attentes de croisiéristes, un travail a été mené afin de fluidifier et faciliter l'acheminement des passagers de paquebots depuis le Terminal croisière, tant en centre-ville que sur le territoire du Cotentin.

Le service croisière de l'Office de Tourisme du Cotentin et la direction Transports et Mobilités de l'Agglomération du Cotentin ont ainsi renouvelé leur partenariat pour la mise en place de navettes lors des escales de paquebots à Cherbourg-en-Cotentin. Ce service s'inscrit dans la continuité de ce que propose le réseau Cap Cotentin, porté par l'Agglomération, depuis son lancement en août 2021 : la mise en place de nouveaux services pour mailler efficacement le territoire et répondre aux besoins des habitants mais aussi des touristes.

Des navettes Croisière, une expérimentation réussie en 2022

Le service de navettes croisières, d'abord développé dans le cadre d'une expérimentation pour l'année 2022, visait à proposer un acheminement fluide et efficace aux passagers des paquebots en escale depuis le Terminal Croisière vers centre-ville mais également de pouvoir leur faire bénéficier de l'intégralité du réseau Cap Cotentin et favoriser les déplacements en toute autonomie vers les incontournables de la destination.

Les navettes, adaptées à la capacité d'accueil du navire, ont assuré de 10h00 à 18h00, les liaisons entre le Quai de France et le centre-ville. Ce service a été proposé lors de 28 escales sur les 57 reçues tout au long de l'année, au port de Cherbourg-en-Cotentin, en concertation avec les professionnels du secteur (tour-opérateurs, agents maritimes et compagnies de croisières). Les rotations se sont, majoritairement, effectuées toutes les 30 / 45 minutes avec des arrêts devant le Bureau d'Information Touristique de Cherbourg, la gare routière et le centre

commercial « Les Eleis ». Ce parcours, a néanmoins dû être modifié en raison des divers travaux opérés dans le centre-ville. Les passagers souhaitant utiliser la navette ont été invités à acheter un titre de transport journée au tarif de 4€. En fonction du choix du véhicule, Cap Cotentin a transporté entre 90 et 120 personnes par trajet.

Sur les 28 navires ayant bénéficié de ce service en 2022 avec à son bord plus de 60 800 passagers, ce sont près de 7 000 indépendants (*personnes ne partant pas en excursions à la journée ou à la demi-journée sur le territoire*) qui ont utilisé le service de navette. Ce chiffre ne tient pas compte des membres d'équipage, qui ont également profité de ce dispositif à titre gracieux. Les ventes de titres ont donc généré un chiffre d'affaires d'environ 28 000€.

Renouvellement du service pour 2023

Pour rappel, près de **75% des passagers**, en moyenne restent à Cherbourg. Il est donc essentiel dans le cadre d'une stratégie accueil efficace de proposer un service de transport optimal vers le centre-ville.

Fort de l'expérimentation de l'année passée, l'Agglomération du Cotentin et l'Office de Tourisme pérennisent le dispositif ! Avec les 40 escales annoncées pour 2023 dans la cité Cherbourgeoise, ce sont 22 navires qui pourront, à nouveau, bénéficier de ce service et de ses améliorations :

- une meilleure signalétique du parcours travaillée en collaboration avec les équipes de Cap Cotentin,
- une adaptation du service : avec des horaires correspondant d'avantage à la durée de chaque escale ; le doublement de navette, en matinée, sur les bateaux de grande capacité et/ou pour des nationalités plus en demande.

L'Office de Tourisme du Cotentin s'attend à une grande fréquentation du service. Les compagnies de croisière annoncent une augmentation de leur jauge de capacité d'accueil jusqu'à présent réduite en raison des contraintes sanitaires liées au COVID, qui même si assouplies, étaient encore pratiquées.